



## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	12

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous Préfecture de Cognac  
Le : 16/03/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
16/03/2023

L'an 2023, le 15 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LANDIER Sébastien, 1er Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/03/2023.

**Présents** :

M.LANDIER Sébastien adjoint, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, MARTIN Alexandra, ZIELINSKI Laetitia, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

**Excusé** : M. DEVIGE Georges, Maire empêché (procuration à LANDIER Sébastien)

**Absents** : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

**Invité** : DANÉY Jean-Yves

**A été nommée secrétaire** : Secrétaire : CHIRON Esther

### 2023-02-01 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Sur proposition de Monsieur LANDIER Sébastien, 1er adjoint, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix les taux d'imposition 2023.

- Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 7.57 %
- Taux de la taxe foncière (bâti) à 37.77 %
- Taux de la taxe foncière (non bâti) à 28.82 %

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 16/03/2023  
Pour le Maire empêché  
L'adjoint,  
Sébastien LANDIER

